

Image not found or type unknown



## Congé d'un appartement 3 6 9

Par **samson**, le **30/08/2016** à **18:14**

Pouvez-vous confirmer ou infirmer qu'un locataire qui donne congé avant un an de location doit verser une indemnité au propriétaire et si oui, de combien? Bail de location vide 3 6 9.  
merci

Par **janus2fr**, le **31/08/2016** à **07:58**

Bonjour,

Un bail 3/6/9 est un bail commercial, donc je pense qu'il ne s'agit pas de cela !

Si vous parlez d'un bail classique d'habitation pour résidence principale en vide, bail de 3 ans reconductible, seul le bailleur est engagé par la durée et ne peut donner congé à son locataire qu'à chaque échéance, donc tous les 3 ans. Le locataire, lui, reste libre de donner congé à tout moment en respectant un préavis de 3 mois (1 mois dans certains cas). Le locataire ne doit aucune indemnité s'il donne congé, même s'il le fait le lendemain de la signature du bail !